



## Compromis de vente: Terrain constructible

Par **Nouni77**, le **06/05/2021** à **22:29**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de notre projet de construction de maison via un CCMI. Nous avons dans un premier temps trouver notre terrain coup de coeur. Nous avons signé en mars le compromis de vente pour ce terrain avec comme clauses suspensives un accord de prêt (date butoir fin juin) et obtention du PC avec une date butoir pour le dépôt de PC en mairie au plus tard le 12 mai.

Pour l'obtention de notre prêt tout est calé avec notre conseillère en prêt immobilier, il lui manque le récépissé de dépôt de PC et un compromis de vente (concernant notre appartement actuel) à partir de là elle nous éditera sans difficulté l'offre de prêt.

Les problèmes sont que, pour le moment, avec le confinement les visites ont freiné et nous n'avons toujours pas vendu, par dessus le marché, notre constructeur nous informe que le PC sera déposé sûrement après le 12 mai mais nous rassure sur les deux points en nous disant que cela est régulier.

Personnellement je commence à paniquer un peu, car nos deux clauses suspensives risquent de ne pas être respectées, peut-être que concernant l'offre nous serons bien car dès le compromis elle éditera l'offre mais concernant la date de dépôt de PC mentionnée sur le compromis on risque de déborder.

Le constructeur évoquera cela au notaire mais j'aimerais être orienté et avoir vos avis.

Par avance je vous remercie.